

Réunion conseil municipal du 9 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : M. BÉGUIER- Mme MARSAULT – M. RENGEARD – Mmes CHEDOZEAU - GROSDENIER - KOLBACH – POUVREAU - DA SILVA - MM. PARADOT – SICAULT – ARNAULT -PUAUD

Étaient représentés : M. DIEHL par Mme MARSAULT - M. HAIRAUT par M. BEGUIER.

Absents : Mme COUTURIER- M. DUFOUR-

Excusés : M. BEAU – Mme JOUBERT – Mme LEGRAND.

Secrétaire de séance : Mme GROSDENIER.

Date de convocation : 01/02/2017

Date d'affichage de la convocation : 01/02/2017

Le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2017.

2017.02.09/01

Demande subvention au département de la Vienne au titre du dispositif d'accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne (ACTIV')

Le montant de la dotation 2017 attribuée à la commune de Couhé par le Département est de 42 900€. Cette dotation annuelle est une aide à la réalisation des projets d'investissements de la commune.

Les demandes de subventions doivent être déposées avant le 28 février 2017.

Monsieur Le Maire propose de déposer deux dossiers :

1. Extension columbarium
2. Travaux de bâtiments

1. Extension columbarium

Fourniture et pose de sépulture individuelle 4 665,41€ H.T

Plan de financement :

| | |
|------------------------------------------|---------------|
| Dépenses | 4 665,41€ H.T |
| Recettes | |
| Subvention département ACTIV' 3 (68,12%) | 3 178,00€ |
| Commune autofinancement | 1 487,41€ |

2. Travaux de bâtiments pour 66 203,73€ H.T

Plan de financement

Dépenses

| | |
|--------------------------------------------|----------------|
| -Travaux étanchéité toiture école primaire | 57 678,55€ H.T |
| - Réfection toiture église Saint Martin | 5 295,18€ H.T |
| - Réfection façade église | 3 230,00€ H.T |

Recettes

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Subvention département ACTIV'3 (60%) | 39 722,00€ |
| Commune autofinancement | 26 481,73€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux et les plans de financements présentés
- mandate Le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès du département au titre de ACTIV' volet 3.

2017.02.09/02

Demande de subvention au département au titre des Amendes de police

Monsieur Le Maire précise qu'une demande de subvention peut être déposée pour l'extension du parc de stationnement situé à côté du stade, et l'acquisition d'un abri bus.

Dépenses

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Extension parc de stationnement | 13 477,99€ H.T |
| Acquisition abri bus | 1 887,19€ H.T |

Recettes

| | |
|-------------------------------|------------|
| Subvention 25% parc extension | 3 369€ |
| Subv abri-bus | 500€ |
| Commune autofinancement | 11 496,18€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux et le plan de financement
- Mandate Le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès du département au titre de des amendes de police.

2017.02.09/03

Avenant à la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal à ACTI'START

La commune met à disposition de ACTI'START l'ancien atelier d'une superficie de 116,50m². Une participation de 1200€ annuelle est demandée.

ACTI'START utilise très rarement le bâtiment et lors de l'utilisation 1 seul véhicule et une remorque sont entreposés. Il est proposé de faire un avenant à la convention pour mettre à disposition de l'Association 35m² avec une participation annuelle de 360€ à compter du 1^{er} mars 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

Madame LEGRAND arrive et prend part aux votes et délibérations.

N°2017.02.09/04
Construction ALGECO stade

Lors de la délibération n°2016.07.07/03 relative à l'acquisition et la pose de bâtiment modulaires devant servir de vestiaires sportifs, il a été précisé que le terrassement et le raccordement du bâtiment au réseau s'élèverait à 7 111,64€ H.T . Le pouvoir adjudicateur a retenu l'entreprise PUAUD

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer le devis à intervenir.

N°2017.02.09/05
Demande occupation espace média

Chaque année l'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) de Guron organise une fête en fin d'année scolaire où les enfants se produisent sur scène devant leurs familles et l'ensemble des professionnels.

Pour cette année la date est fixée au vendredi 30 juin à partir de 14 heures et jusqu'à 17 heures.

Depuis toujours, cette fête a lieu sur le site de Guron à PAYRE et plus particulièrement dans le gymnase. Toutefois, pour cette année, les éducateurs ont imaginé apporter un peu de changement aux habitudes et ils souhaitent pouvoir emmener les enfants et les adolescents dans une "vraie" salle, plus appropriée que le gymnase et qui permette de mettre davantage en valeur leur travail.

L'ITEP demande à pouvoir bénéficier la salle le jeudi 29 (pour les répétitions) et le vendredi 30 juin 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition l'Espace Média (salle des fêtes) gratuitement à l'ITEP de Guron le jeudi 29 et le vendredi 30 juin 2017.

Questions diverses

Mme CHEDOZEAU : - Lors de la réunion de restitution des réunions de quartier, il a été choisi un parcours sante derrière la Place Pierre et Marie Curie, parcours santé dans les coteaux de la Dive. Nous poursuivons la réflexion sur l'éclairage public.

- Demande des explications sur ce qui se passe au sein de l'association Escale.

R : Il y a eu des démissions au sein du bureau dont la présidente. Rencontre les membres du bureau lundi prochain.

M.BEGUIER : Les Heures vagabondes auront lieu cette année à Couhé mais nous n'avons pas encore la date ni l'affiche.

M.RENGEARD : Lors des réunions de quartier, certaines personnes ont demandé que les informations concernant le recyclage soient mises sur le site et la gazette

M.PUAUD : intervention de Messieurs Dessault et Monsieur RABILLIER qui assurent une mission de conseil pour aider à la décision du scénario de la restructuration des écoles lors de la réunion du mois de mars.

Application mobile liée au panneau lumineux

Madame GROSDENIER explique que l'application mobile, commandée à la société Lumiplan en même temps que le panneau lumineux, est actuellement en cours de développement. Cette application permettra aux habitants de visualiser à tout moment sur leur smartphone les publications du panneau lumineux, mais aussi les actualités publiées sur le site web de la commune.

De plus, elle permettra aux citoyens de signaler des problèmes constatés sur la commune (ex : défaut d'éclairage public, problème de propreté...) et de faire des suggestions. Les citoyens de Couhé pourront ainsi utiliser un nouveau moyen de communication pour s'adresser à la commune, soucieuse d'être à l'écoute des habitants.

Cette application sera publiée courant mars.

Bilan activité cinéma exercice 2016

Madame GROSDENIER explique que la fréquentation est, comme chaque année, très fluctuante en fonction des mois. L'année 2016 a été une bonne année.

Le passage des séances du jeudi au vendredi a permis une augmentation de la fréquentation de 16,18%. Le passage des séances de l'après-midi de 15h au lieu de 17h a également permis d'augmenter la fréquentation.

Des séances scolaires ont été demandées par les écoles publiques. Il est prévu pour 2017 de contacter école Jeanne d'Arc pour proposer des séances.